

PRÉSENTATION DU CABINET OT AVOCATS

Votre interlocuteur:

Ouarda TABOUZI

Avocat

Droit du travail et sécurité sociale

139 rue Vendôme , Immeuble le Place Vendôme , CS 70 145 - 69 477 LYON cedex 06 Tel (33)4 72 14 90 20 @ otabouzi@ot-avocats.com



Curriculum Vitae

Depuis novembre 2015: Avocat au sein du Cabinet OT avocats.

De février 2006 à novembre 2015 : Avocat senior manager, Département social, Cabinet LAMY LEXEL Avocats Associés.

Fondatrice et Vice Présidente de l'adi, association des anciens diplômés de l'IETL-IETSS.

Chargée d'enseignement au Conservatoire National des Arts et des Métiers et à l'INTEFP (Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Animation régulière de formation en droit social (chef d'entreprises, service RH, experts comptables...)

Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA),

(Ecole des Avocats de Lyon – Prestation de serment janvier 2006)

DESS Droit et Relations Sociales dans l'Entreprise

(IETL Lyon – 2004)

otabouzi@ot-avocats.com







- Le cabinet offre le **panel d'expertises juridiques** nécessaires au développement et à la réalisation concrète des projets des entreprises et de leurs dirigeants.
- Véritable partenaire de l'entreprise, le cabinet accompagne la stratégie du dirigeant dans sa mise en œuvre, en alliant l'innovation des solutions juridiques à une approche « terrain » portée par sa connaissance de l'environnement économique.
- Le Cabinet accompagne ses clients dans leurs projets **de façon très opérationnelle** : proximité, réactivité, culture du résultat, engagement, transfert de savoir-faire.
- Il utilise le droit comme outil de création de solutions et propose des prestations de haut niveau conjuguant créativité et professionnalisme.

Le cabinet assiste ses clients en droit du travail et sécurité sociale

❖ Une expertise pointue en Droit du Travail :

Droit du Contrat:

- **Conclusion** : aide au choix entre les différents types de contrat et clauses.
- **Rupture** : licenciement individuel /collectif /personnel / économique, départs négociés et transactions, rupture conventionnelle, démission.

Les instruments juridiques de l'entreprise :

- **Conventions collectives**: aide au choix de la convention applicable.
- **Accords d'entreprise et usages** : élaboration/négociation/conclusion des différents accords, mise en cause et dénonciation, restructuration et sort des instruments juridiques
- **Règlement intérieur** : aide à l'élaboration.
- Chartes: (informatique, protection des libertés, éthique...): aide à l'élaboration.



Restructurations, fusions, acquisitions:

• Leur traitement social : audit social, stratégie, plan de sauvegarde de l'emploi, gestion des conséquences sociales des restructurations.

Procédures de licenciements collectifs pour motif économique :

 Accompagnement et mise en œuvre : élaboration des documents juridiques (note économique et plan de réorganisation, plan de sauvegarde de l'emploi et mesures de reclassement).

Formation professionnelle tout au long de la vie :

• Obligations de l'entreprise, plan de formation.

Le principe d'égalité dans l'entreprise :

• Egalité hommes / femmes, égalité de traitement, non discrimination.



L'externalisation :

Différentes formes de recours au travail extérieur, transfert d'activité et risques.

La gestion prévisionnelle de l'emploi :

- Mise en œuvre des mécanismes juridiques d'accompagnement de la gestion de l'emploi,
- Aide à l'élaboration de plans de mobilité, gestion des carrières, gestion des seniors.

La mobilité internationale :

- Détachement, expatriation, ...
- Particularités contractuelles, évolution du contrat de travail.
- Protection sociale spécifique : optimisation des coûts, conventions bilatérales...

La représentation salariale :

- Elections professionnelles, statut protecteur des personnels investis d'un mandat.
- Périmètre des IRP : CSE
- Négociation avec les partenaires sociaux.



Une expertise pointue en Droit de la Sécurité Sociale

Contentieux URSSAF:

- Assistance et contentieux en cas de contrôle URSSAF
- Accompagnement sur place.
- Assistance pendant le contrôle, sur le fond et la forme (vérification du respect des droits du cotisant et des méthodes de contrôle utilisées...).
- Réponses aux lettres d'observations.
- Contestation de la mise en demeure.
- Assistance et représentation devant la commission de recours amiable et les juridictions (Pôle social, Cour d'Appel).
- Accompagnement à la mise en place d'actions correctives / audits.



Accidents du travail et maladies professionnelles :

- Assistance et contentieux en matière de gestion des AT/MP/IPP
- Audit des taux de cotisations AT/MP.
- Formation du personnel dans la gestion des dossiers AT/MP.
- Assistance et représentation dans la mise en œuvre des actions en inopposabilité.
- Contentieux de l'inopposabilité (recours gracieux, conclusions, assistance devant les juridictions).
- Contentieux médicaux en collaboration avec un médecin expert (taux IPP, durée des arrêts de travail...)
- Suivi des dossiers et actions en répétition des indus.



Objectif: Optimiser votre tarification AT/MP



Fautes inexcusables:

- Notre **assistance** et **représentation** dans le cadre des actions en reconnaissance de fautes inexcusables introduites par les salariés devant les juridictions compétentes.
- Mise en place de **formations** sur la prévention des risques.

Protection sociale complémentaire :

- Transfert des régimes de protection sociale en cas de fusion, cession, vente de fonds.
- **Epargne salariale** : accords d'intéressement, de participation, plans d'épargne entreprise, et leur conformité en cas de contrôle URSSAF.
- Mise en place des mécanismes de protection sociale d'entreprise et de prévoyance d'entreprise, vérification de leur conformité aux nouvelles contraintes légales.
- Retraite « supplémentaire », retraite à prestations définies, retraite supplémentaire à cotisations définies.



Une expertise pointue en droit pénal du travail

Des obligations en matière de santé et sécurité, risques professionnels, harcèlement, durée du travail, représentation du personnel...

Prévention, évaluation, formation, défense

- Organisation du pouvoir dans l'entreprise (statut du dirigeant, mise en place de délégation de pouvoir...) pour déplacer et répartir le risque.
- Mise en place et gestion des documents d'évaluation des risques.
- Responsabilité pénale.
- **Défense du dirigeant** et de la personne morale mis en cause lors de problématiques sociales devant les juridictions pénales (sécurité au travail, accidents du travail, délit d'entrave, travail dissimulé, harcèlement...).



CLIENTÈLE ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

Santé **Distribution** PME-ETI **Immobilier** Sécurité **Travaux publics Compagnies d'assurance Bâtiment Transport Services Dirigeants Travail Industrie** temporaire

- La **proximité** : un accompagnement sur mesure par un **interlocuteur unique** dédié et adapté à chaque besoin exprimé et qui gère la relation avec vos équipes.
- La réactivité : le souci permanent de votre satisfaction, au-delà de la qualité des prestations
 : dynamisme, cohérence des actions engagées, recherche de solutions innovantes et créatrices de valeur, transfert de savoir-faire.
- La maîtrise : une connaissance approfondie de votre activité.
- La **transparence** : des honoraires fixes et variables fixés à l'avance, par abonnement, convention (au forfait ou au temps passé).
- La **totale confidentialité** nécessaire à la protection de vos affaires.